

Cher Obligataire,

Nous vous informons que par avis du 30 May 2017 une assemblée des obligataires a été convoquée le lundi 19 Juin 2017 à 11 h avec pour ordre du jour l'extension de la date initiale de maturité pour une durée de un mois jusqu'au 31 juillet 2017 et tout amendement afférent à cette extension des sections concernées des Terms & Conditions des obligations Jaccar.

La convocation est parue dans le Tageblatt à Luxembourg et a été distribuée via les chambres de compensation et vous sera remise par vos intermédiaires habituels. La convocation est également disponible sur le site de Jaccar Holdings, sur le site internet de la bourse de Luxembourg et a été communiqué à la bourse de Francfort.

Les obligations sont représentées par une Global Note qui est détenue par un dépositaire commun pour Euroclear Bank NV et Clearstream Luxembourg.

Toute personne qui est le détenteur ultime d'un montant particulier des obligations émises a le droit de participer et de voter à l'assemblée conformément à la procédure suivante:

Tout obligataire doit contacter via leur dépositaire et les teneurs de comptes auprès de chambres de compensation ainsi que celles-ci, l'agent tabulateur de l'assemblée, Bank of New York Mellon

- Les obligataires souhaitant participer et voter en personne doivent contacter Bank of New York Mellon via les chambres de compensation ou teneur de comptes pour pouvoir produire le jour de l'assemblée un certificat de vote valide émis par Bank of New Mellon
- Si l'obligataire ne souhaite pas participer à l'assemblée, il peut désigner en tant que mandataire, soit Bank of New York Mellon, soit un représentant autorisé de son choix pour participer et voter en son nom à l'assemblée en indiquant le type de vote en ce qui concerne la résolution proposée.
- Le jour de l'assemblée, tout obligataire ou représentant d'autorisé d'un obligataire désirant assister à l'assemblée doit présenter tous documents demandés prouvant la détention des obligations dans une forme satisfaisante pour le scrutateur de l'assemblée, et entre autres le passeport et tout document permettant de prouver l'identité et les pouvoirs du représentant de l'obligataire ou prouvant qu'une procuration a été émise valablement.

Les obligataires qui ne sont pas des teneurs de compte auprès des chambres de compensation doivent contacter leur banque commerciale, ou toute autre dépositaire de leurs titres afin que ce dernier contacte les teneurs de compte par lequel ils détiennent leurs obligations.

En tout état de cause, que l'obligataire se présente en personne ou nomme un représentant, Bank of New York agent tabulateur pour l'assemblée doit avoir reçu par l'intermédiaire des chambres de compensation les instructions appropriées en fonction de la participation en personne ou par représentant dénommé et le sens vote qui sera exprimé (favorable, défavorable ou abstention) **au moins 48 heures avant la date de l'assemblée.**

**La période pour donner instruction débute le 30 mai 2017 et s'achève le 15 juin à 11h00 CEST**

Notre agent tabulateur ayant noté que l'année dernière il y avait eu des problèmes de transmission par les dépositaires, de la convocation aux aux obligataires, nous a informé que les deux chambres de compensation ont mis en place un " corporate actions proxy event ", portant les numéros suivants:

Euroclear 9298715

Clearstream 1155342/66178

L'accès est plus facile sur euroclear que sur clearstream.

En espérant que ces informations pourront vous être utiles.

Merci.

Le 8 juin 2017